



ALLERGÈNES ET LEURS EFFETS : SERVICES À LA PERSONNE

De nombreux allergènes sont présents au domicile des particuliers. Ils sont d'origine synthétique (agents chimiques contenus dans les produits de nettoyage, d'hygiène, pesticides), des métaux ou d'origine naturelle (protéines végétales ou animales, acariens, moisissures ou pollens). Ils peuvent conduire à des pathologies respiratoires telles que des asthmes et des rhinites ou des pathologies cutanées (lésions eczématiformes récidivantes).

Conséquences Santé & Sécurité au Travail

Sur la santé : Les pathologies respiratoires ou cutanées récidivantes à chaque exposition à l'allergène ou aux allergènes (cas des allergies croisées) peuvent être reconnues au titre des tableaux de maladies professionnelles, notamment les tableaux n°65 et n°66 du Régime Général, mais restent peu déclarées, malgré leur caractère invalidant. Ces pathologies conduisent à de l'absentéisme et dans certains cas à des réorientations professionnelles pour des sujets jeunes, majoritairement entre 35 et 40 ans.

Population concernée

Les salariés effectuant leur activité au domicile d'un ou plusieurs particuliers et pouvant être en contact, soit cutané, soit respiratoire avec des allergènes.

Domaines d'application identifiés (*)

Aide et soin à la personne, ménages, petits travaux de bricolage ou de jardinage, garde d'animaux et garde d'enfants.

Pour la prévention

Les allergènes cutanés et respiratoires sont très nombreux et souvent difficilement identifiables, notamment lorsqu'ils sont d'origine naturelle (car souvent non étiquetés). Afin de limiter leurs effets, différentes actions sont possibles :

- Informer les salariés intervenants et les particuliers des allergènes pouvant être présents lors des différentes activités réalisées au(x) domicile(s) ;
- Identifier les allergènes à partir des données scientifiques disponibles et les situations d'exposition en impliquant le salarié intervenant, le particulier ou les particuliers et la structure employeur ;
- Supprimer ou diminuer les expositions aux allergènes identifiés (choix des EPI tels que les gants, choix des produits de nettoyage et d'hygiène, limitation de la pulvérisation des produits, etc.) ;
- Mettre en œuvre les mesures de prévention proposées en santé publique, telles que les bonnes pratiques d'hygiène et soins des mains, le nettoyage et l'aération des locaux en fonction de l'allergène, etc.



Pour aller plus loin

[INRS Dossier - Agents sensibilisants](#)

[ASSURANCE MALADIE Prévenir les récidives de l'eczéma de contact](#)

[ASSURANCE MALADIE Asthme professionnel](#)

(*) liste non exhaustive